

## L'assurance maladie

L'assurance maladie, est l'organisme qui prend en charge une partie des dépenses pour les personnes ayant besoin de soin ou de médicaments.

Elle repose sur trois principes fondamentaux : l'égalité d'accès aux soins, la qualité des soins et la solidarité.

Il existe plusieurs caisses d'assurance maladie :

- La [Caisse Primaire d'Assurance Maladie \(CPAM\)](#) : pour les salariés du secteur privé et non agricole
- La [Mutualité Sociale Agricole \(MSA\)](#) : pour les exploitants et salariés agricoles
- Le [Régime Social des Indépendants \(RSI\)](#) : pour les commerçants, artisans, et professions libérales.
- Enfin retrouvez la [liste des régimes spéciaux d'assurance maladie](#) propre à certaines professions.

## Les droits à la protection sociale

Pour en savoir plus sur vos droits et démarches :

- La [Caisse Primaire d'Assurance Maladie \(CPAM\)](#)
- La [Mutualité Sociale Agricole \(MSA\)](#)
- Le [Régime Social des Indépendants \(RSI\)](#)

## La CMU et AME

Pour les personnes non couvertes par le régime général de Sécurité sociale, vous pouvez peut-être prétendre à la [Couverture Maladie Universelle \(CMU\)](#) ou pour les personnes en situation irrégulières à l'[Aide Médicale d'Etat](#).

## Acquisition d'une complémentaire santé

En cas de difficultés financières pour acquérir une mutuelle, l'assurance maladie propose deux aides:

- [La couverture maladie universelle Complémentaire \(CMU-C\)](#)
- [L'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé \(ACS\)](#)

## Les aides financières individuelles

L'assurance maladie peut, sous certaines conditions, accorder une aide après examen de la demande. Ces aides ont pour principal objectif de compenser les charges financières liées à la maladie, la maternité, l'invalidité ou à un accident de travail.

- Pour les assurés du régime général, consultez les [aides de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie](#)
- Pour les assurés du régime agricole, consultez les aides de la Mutualité Sociale Agricole
- Pour les assurés du régime des travailleurs indépendants, consultez les [aides du Régime Social des Indépendants \(RSI\)](#)
- Enfin, pour les assurés des régimes spéciaux d'assurance maladie, les personnes doivent se rapprocher de leur conseiller.

## L'hôpital : droits des usagers

-

- [Le site Hôpital.fr](#) propose une information complète sur cette question
- Consultez également [la charte de la personne hospitalisée](#) éditée par le Ministère de la Santé. Celle-ci a pour objectif de faire connaître aux personnes malades, accueillies dans les établissements de santé, leurs droits essentiels tels qu'ils sont affirmés par la loi. Pour la rendre accessible aux personnes étrangères, elle est traduite en 7 langues.

## **Santé et sécurité au travail**

[La santé et la sécurité au travail](#) comprennent le bien-être social, psychique et physique du salarié quelque soit son poste. Cela nécessite une démarche globale incluant la santé, les conditions de travail mais également les facteurs environnementaux.

Consultez [les fiches pratiques « santé/conditions de travail »](#) du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. Les principaux professionnels du département qui agissent dans ce domaine :

- [Les services de Santé et sécurité au travail](#)
- [Le médecin du travail](#)
- [L'inspection du travail](#)
- [Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés \(SAMETH\)](#)

Si vous souhaitez en savoir plus sur la santé et la sécurité au travail, consultez le site [www.travailler-mieux.gouv.fr](http://www.travailler-mieux.gouv.fr) Ce site propose notamment une recherche par métier, activité ou par dangers, risques professionnels.